

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 6 mars 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

LE PROJET D'EXPLOITATION D'UN PARC DE LA CCN

M. le Président: Je rappelle aux députés que leurs pétitions doivent être certifiées.

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, la pétition que je veux présenter est certifiée, je vous l'assure. Une fois encore elle a trait à la proposition de la CCN de faire construire une ambassade dans le parc Mile Circle dans ma circonscription. Les 83 personnes qui ont signé cette pétition s'opposent toutes énergiquement à la proposition et elles demeurent dans les diverses localités de la région de la capitale nationale.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION CONCERNANT LA PROSTITUTION

M. Jim Jepson (London-Est) demande à présenter le projet de loi C-273, tendant à modifier le Code criminel (prostitution).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que le député présente son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Jepson: Monsieur le Président, cette modification portera la peine d'emprisonnement de six mois à cinq ans pour une personne reconnue coupable d'avoir participé à un acte de prostitution avec quelqu'un âgé de moins de 18 ans. L'accusé ne pourra pas prétendre à sa décharge qu'il croyait que la personne en cause était âgée d'au moins 18 ans.

Les Canadiens s'inquiètent vivement de la recrudescence des abus sexuels dont les jeunes sont victimes. Ce projet de loi exercera une force de dissuasion efficace sur les clients de jeunes personnes prostituées.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

M. Fennell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Ou je n'ai pas entendu Votre Honneur appeler à l'ordre du

jour la présentation des rapports émanant des comités, ou Votre Honneur a oublié de le faire. Je me demande si je ne pourrais pas présenter le 21^e rapport du comité permanent avec le consentement unanime.

M. le Président: Bien entendu, il peut y avoir une autre explication. Je suis persuadé que la Chambre consentira à revenir à la présentation des rapports émanant des comités.

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 21^e RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingt et unième rapport du Comité de sélection, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LES BREVETS

MODIFICATION CONCERNANT LES PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES GÉNÉRIQUES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville) demande à présenter le projet de loi C-274, tendant à modifier la Loi sur les brevets (produits chimiques agricoles génériques).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter son projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Nystrom: Monsieur le Président, ce projet de loi tend à modifier la Loi sur les brevets en ce qui a trait aux produits chimiques agricoles. Il réduira la période de droit exclusif des fabricants de produits chimiques agricoles sur un brevet de 17 à 4 ans et reconnaîtra effectivement des produits chimiques agricoles génériques. Ce serait conforme à ce que le Canada fait depuis de nombreuses années à l'égard des produits pharmaceutiques génériques.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)